

La Constitution

Je pense qu'il nous faut actuellement discuter d'un choix pour parvenir à une harmonie nationale, et le choix, c'est précisément d'exprimer et de reconnaître la mosaïque linguistique, religieuse, ethnique et culturelle que forme l'ensemble de la population canadienne.

Dans un troisième temps, la Chambre des communes devrait changer cette loi sur le référendum, qui est rendue au comité de la justice et des questions juridiques, pour la rendre plus large et plus explicite. Cette loi sur le référendum telle qu'elle se présente à nous, est une loi d'agacement, je pense, pour les minorités, surtout les minorités du Québec et des autres provinces.

Un de mes collègues exprimait brillamment aujourd'hui l'acharnement du gouvernement fédéral, au cours des 15 dernières années, à maintenir une large part d'interventions auprès des provinces. En effet, les gouvernements caractérisant les relations fédérales-provinciales de cette période témoignent de la persistance du gouvernement central à s'ingérer dans les affaires des provinces. Le député de Roberval (M. Gauthier) relatait les circonstances qui l'amènèrent à défendre l'intérêt des provinces dans l'arène fédérale au cours des 17 années durant lesquelles il a siégé à la Chambre des communes. Comme il le disait si bien: Le gouvernement fédéral s'accapare tour à tour des champs d'impositions qui lui rapportent le plus. Il s'implique directement dans le financement de l'éducation et prend aussi l'initiative d'inaugurer les premiers services d'assurance-maladie sachant évidemment que les provinces ne possèdent pas les moyens de financement nécessaires pour innover, de leur propre initiative, dans ce domaine. A mon avis, cela est périlimé et le gouvernement aurait dû se retirer de ces domaines-là depuis longtemps.

Un gouvernement fédéral précédent avait pris soin d'accaparer à son profit les droits de taxation directe durant la dernière guerre mondiale. La taxation directe représentait alors la source principale des revenus des provinces. Celles-ci s'étaient graduellement accommodées de cette forme de revenus. La Constitution leur avait garanti cette méthode de perception d'impôts parce qu'elle représentait, au moment des négociations de 1867, la source de revenus gouvernementale la moins importante.

La gouvernement fédéral profitait donc de circonstances extrêmement pénibles pour subtiliser la seule source de revenus importante des provinces. Après s'être emparé des pouvoirs de taxation, le gouvernement central profita de cette position financière favorable pour s'ingérer dans des secteurs réservés antérieurement à la juridiction provinciale. Ces circonstances influencèrent substantiellement le développement de la crise constitutionnelle actuelle où nous décelons, à l'heure actuelle, un mouvement dynamique de la part des gouvernements provinciaux pour rapatrier sous leur juridiction les pouvoirs administratifs que leur a dérobés le gouvernement central depuis 1867.

Ce bref compte rendu des activités du gouvernement fédéral m'amène à discuter ici d'une nouvelle mesure législative antagonique qui vise à exacerber davantage les relations tendues qui alimentent les relations Canada-Québec. Selon le ministre d'État chargé des relations fédérales-provinciales, le bill C-9 concernant la tenue d'un référendum en matière constitutionnelle au Canada permettrait aux Canadiens de s'impliquer

personnellement dans le processus de renouvellement du pacte canadien.

A mon avis, cela ne peut être trop vrai, car le ministre nous dit ceci alors qu'il présentait le bill C-9: Que les provinces vont s'impliquer avec le référendum, que les Canadiens qui composent les provinces vont s'impliquer et que l'on connaîtra, après un référendum de ce genre tenu par le gouvernement fédéral, un semblant de justice.

Je voudrais ouvrir ici une petite parenthèse à propos d'un incident qui est arrivé hier. Je sais que ce n'est peut-être pas la faute du ministre à 100 p. 100, mais c'est là toutefois une petite erreur qui a été commise. Et je veux signaler que parfois il va de soi de s'exprimer seulement en anglais. Au comité de la Justice et des questions juridiques, hier matin, l'honorable ministre responsable des Relations fédérales-provinciales fait un exposé en anglais. Un honorable député de la Chambre, un député progressiste conservateur, demande s'il avait des copies françaises. L'honorable ministre, très honnête, lui dit: Je n'ai pas de copie française, j'ai les copies anglaises seulement. Nous avons donc ajourné le comité parce que nous n'avions pas de copies françaises. Nous voyons comme il va de soi, que c'est toujours en anglais, et il y a huit ans que le gouvernement démontre une ouverture d'esprit extraordinaire vis-à-vis du bilinguisme au Canada. Mais cela fait huit ans!

M. Lachance: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement!

M. l'Orateur: L'honorable député de Lafontaine-Rosemont invoque le Règlement.

M. Lachance: Monsieur l'Orateur, je suis désolé d'interrompre l'honorable député mais vous savez comme moi, monsieur le président, que l'Orateur a pris cette question en délibéré, en attendant que le ministre puisse avoir l'occasion de répondre à une question de privilège qui aurait été soulevée par l'honorable député de Joliette (M. La Salle). Je suis certain que l'honorable député aimerait peut-être mieux participer à ce débat lors de la question de privilège lorsque le ministre sera à la Chambre et qu'il pourra répondre.

M. Beaudoin: Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de Lafontaine-Rosemont, et je n'ai pas voulu être malin mais il s'agissait simplement de donner un exemple aux députés, à savoir, comme il est difficile de changer des habitudes qui durent depuis cent ans.

Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos tenus par l'honorable ministre responsable des Relations fédérales-provinciales lorsqu'il a dit que la province de Québec seulement, de par une loi provinciale, exige une garantie d'égalité vis-à-vis sa minorité à l'intérieur du Québec. Mais comment se fait-il que les autres provinces ne l'ont pas fait? Mais pour eux autres, cela va de soi. Je ne veux pas agacer personne et je ne veux pas non plus blesser les oreilles de personne, mais c'est un fait que pour eux, cela va de soi. Que c'est d'abord en anglais et nous autres on reste des «traduits» et cela est correcte. Moi je veux féliciter ceux qui sont de langue anglaise et qui nous aident à obtenir l'égalité par rapport à la langue française, ceux qui nous ont aidés dans le passé à la Chambre des communes, et qui nous aident dans les comités afin d'obtenir l'égalité pour leur parler en langue française.

Il y a longtemps, monsieur le président, que le Parti Crédit Social du Canada réclame l'établissement de dispositifs référendaires permettant d'obtenir les impressions des Canadiens sur les questions importantes touchant l'individu de façon